

**Annexe 51-24 du Livre V de l'ancien code de la santé publique applicable en
Nouvelle-Calédonie**
Annexe à l'article R. 5131-8

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-2981/GNC du 21 décembre 2022 modifiant le livre V
de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique
applicable en Nouvelle-Calédonie

JONC du 30 décembre 2022
Page 1599

[Réservé].